Nouvelle convention collective de la métallurgie signée le 07 février 2022

FORMATION JURIDIQUE & CONVENTION COLLECTIVE

INFORMATIONS PRATIQUES

DURÉE : 1 à 3 jours (selon le nombre de modules suivis par le stagiaire)

LIEUX ET DATES

MODULE 1

RENNES 10 septembre • **LORIENT** 7 novembre

MODULE 2

RENNES 20 février • **RENNES** 17 septembre • **LORIENT** 19 novembre

MODULE 3

RENNES 22 février • **RENNES** 24 septembre • **LORIENT** 26 novembre

TARIF : 435 à 1 305 € HT

Organisation possible en INTRA

PLUS D'INFORMATIONS

ANIMATION
Experts VIA industries

PUBLIC
RRH, assistants RH, DAF, comptables, dirigeants de PME-PMI

NOMBRE DE STAGIAIRES
5 minimum - 13 maximum

MODALITÉ D'ÉVALUATION DES ACQUIS
Questionnaire de satisfaction, Attestation de fin de formation, Certification de Compétence Professionnelle

Nous consulter pour étudier avec notre référent handicap la faisabilité d'accueil selon le handicap

PRÉREQUIS

Formation réservée aux entreprises de la métallurgie ayant au moins un établissement sur l'Ille et Vilaine et le Morbihan

OBJECTIFS

- S'approprier l'étendue des dispositions conventionnelles applicables aux entreprises de la Métallurgie.
- Acquérir et maîtriser les dispositions issues de la convention collective nationale de la métallurgie et les spécificités territoriales maintenues

PROGRAMME

MODULE 1 – Relations individuelles (1 journée) :

Dispositions générales

- Champ d'application de la nouvelle convention collective
- Architecture de la nouvelle convention collective
- Articulation entre les différentes sources de droit

Classifications

- Méthode de cotation des emplois
- Classification des alternants
- Répartition du personnel dans les collèges électoraux

Ancienneté

Formation du contrat de travail

- Période d'essai
- Clause de non-concurrence
- CDI de chantier ou d'opération
- Succession de CDD ou de contrats de mission

Exécution du contrat de travail

- Entretiens professionnels
- Entretiens des représentants du personnel
- Mobilité géographique
- Reclassement consécutif à une déclaration d'inaptitude
- Délégation de pouvoirs
- Dispositions relatives à l'encadrement

CONTACT

Isabelle Durand
09 71 00 99 53 – contact@via-industries.fr

VIA Industries, Organisme de formation agréé, déclaration d'activité enregistrée n°11922138892

VIA Industries
Expert-conseil pour le développement des industries

Nouvelle convention collective de la métallurgie signée le 07 février 2022

FORMATION JURIDIQUE & CONVENTION COLLECTIVE

INFORMATIONS PRATIQUES

DURÉE : 1 à 3 jours (selon le nombre de modules suivis par le stagiaire)

LIEUX ET DATES

MODULE 1

RENNES 10 septembre • **LORIENT** 7 novembre

MODULE 2

RENNES 20 février • **RENNES** 17 septembre • **LORIENT** 19 novembre

MODULE 3

RENNES 22 février • **RENNES** 24 septembre • **LORIENT** 26 novembre

TARIF : 435 à 1 305 € HT

Organisation possible en INTRA

PLUS D'INFORMATIONS

ANIMATION
Experts VIA industries

PUBLIC
RRH, assistants RH, DAF, comptables, dirigeants de PME-PMI

NOMBRE DE STAGIAIRES
5 minimum - 13 maximum

MODALITÉ D'ÉVALUATION DES ACQUIS
Questionnaire de satisfaction, Attestation de fin de formation, Certification de Compétence Professionnelle

Nous consulter pour étudier avec notre référent handicap la faisabilité d'accueil selon le handicap

Suspension du contrat de travail

- Congés supplémentaires
- Congés pour évènements de famille
- Congé lié à la parentalité
- Absences pour maladie ou accident du travail
- Réserve opérationnelle
- Participation aux jurys d'assises

Rupture du contrat de travail

- Ancienneté spécifique
- Démission
- Licenciement
- Départ ou la mise à la retraite

MODULE 2 – Durée du travail, déplacements professionnels, dialogue social (1 journée) :

Dispositions générales

- Champ d'application de la nouvelle convention collective
- Architecture de la nouvelle convention collective
- Articulation entre les différentes sources de droit

Durée du travail

- Dispositifs non repris
- Temps d'habillage et de déshabillage
- Temps d'astreinte
- Heures de récupération
- Durées maximales de travail et minimales de repos
- Heures supplémentaires
- Décompte pluri-hebdomadaire du temps de travail
- Forfaits en heures et en jours sur l'année
- Statut du cadre dirigeant
- Temps partiel
- Travail de nuit
- Equipes successives
- Travail exceptionnel du dimanche, du jour férié ou de nuit
- Travail en continu pour raisons économiques
- Equipes de suppléance
- Compte épargne-temps
- Congés payés
- Congés payés supplémentaires

Déplacements professionnels

- Indemnisation des temps de déplacement
- Indemnisation des frais de déplacement
- Voyage de détente
- Droit divers

CONTACT

Isabelle Durand
09 71 00 99 53 – contact@via-industries.fr

VIA Industries, Organisme de formation agréé, déclaration d'activité enregistrée n°11922138892

VIA Industries
Expert-conseil pour le développement des industries